



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 8 juin 2026**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 2550, Grand Rang (lot 3 119 982 du cadastre du Québec) à l'intérieur de la zone rurale RU-19.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser la création de trois (3) lots ayant des largeurs d'environ 93 mètres, 93 mètres et 94 mètres, plutôt que la largeur minimale de 100 mètres prévue à l'article 4.6.1 du *Règlement de lotissement 584-15*.

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 148, rue Saint-Cyrille (lot 3 122 802 du cadastre du Québec), à l'intérieur de la zone CV-1.

Description de la demande :

La demande vise à autoriser que l'aire de stationnement projetée ne soit pas entourée d'une bordure, comme l'exige l'article 12.2.6 du *Règlement de zonage 583-15*.

La demande vise également à autoriser une allée de circulation d'une largeur d'environ 6,25 mètres, plutôt que de 6,5 mètres, comme prévu au paragraphe 5° de l'article 12.2.3 du *Règlement de zonage 583-15*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du **8 juin 2026**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 22 mai 2026.

L'assistante-greffière,

Chantal Plamondon